

S.S.T.R.N. – SERVICE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Association Loi 1901

*2 Rue Linné
BP 38549
44100 Nantes*

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels



Laurence BESSON

Isabelle MARTIN

Anthony PEREZ

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Immeuble Patio Lab
20 rue Victor Schœlcher – CS 80106 – 44101 NANTES CEDEX
Tel. : 02.51.12.12.49 – E-mail : nantes-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association S.S.T.R.N – SERVICE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.S.T.R.N relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe « Changement de règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement des méthodes comptables relatif au nouveau Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n°2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025, et notamment aux nouvelles règles de classement, d'évaluation et de présentation qui en découlent.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes,

Signé numériquement

Pour **TGS France Audit**,

Commissaire aux Comptes

Isabelle MARTIN

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 501 948	-1 189 303	312 645	427 139
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	448 436		448 436	325 844
Immobilisations corporelles				
Terrains	719 612		719 612	655 232
Constructions	14 632 845	-10 905 449	3 727 396	4 210 721
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 456 465	-1 337 919	118 546	112 034
Autres immobilisations corporelles	2 357 319	-2 094 602	262 718	305 377
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 529 861		1 529 861	120 205
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations	22 194		22 194	22 194
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 067 280		3 067 280	3 057 551
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	25 735 960	-15 527 272	10 208 688	9 236 297
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 037 204	-2 056 104	3 981 101	4 577 615
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	367 135		367 135	507 190
Charges constatées d'avance	582 581		582 581	570 613
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 586 194		6 586 194	6 190 478
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	13 573 114	-2 056 104	11 517 010	11 845 896
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	39 309 074	-17 583 376	21 725 698	21 082 194
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois) Total	31/12/2024 (12 mois) Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	2 022 604	2 022 604
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 558 172	2 558 172
Autres		
Report à nouveau	3 483 345	3 326 491
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	100 984	156 854
Situation nette (sous total)	8 165 105	8 064 121
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	184 871	199 248
TOTAL FONDS PROPRES (I)	8 349 976	8 263 368
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	355 065	312 026
Provisions pour charges	167 631	145 525
TOTAL PROVISIONS (III)	522 696	457 551
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 756 413	2 390 046
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 576 003	1 095 131
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 772 442	8 391 856
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 478	10 669
Autres dettes	717 645	420 337
Produits constatés d'avance	25 045	53 235
TOTAL DETTES (IV)	12 853 026	12 361 274
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	21 725 698	21 082 194
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 446 567	
(2) Dont emprunts participatifs		

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
(1) Redevances de crédit-bail mobilier	393 512	141 391		
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 21725697.89 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 100984.05 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Objet

L'association a pour objet d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes du fait de leur travail.

L'association peut dans ce cadre notamment favoriser, grouper, gérer toutes institutions et organismes répondant aux dispositions légales et réglementaires, dont les lois du 11 octobre 1946, la loi du 20 juillet 2011, la loi n 2016-1088 du 8 août 2016 et la loi n 2021-1018 du 2 août 2021, ainsi que de tout texte modificatif nouveau qui pourrait venir les préciser ou s'y substituer.

L'association en tant que service de prévention et de santé au travail interentreprises, a pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Elle fournit à ses entreprises adhérentes et à leurs salariés un ensemble socle de services qui doit couvrir l'intégralité des missions prévues à l'article L. 4622-2 en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des salariés et de prévention de la désinsertion professionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans le respect des missions générales prévues au même article L 4622-2, elle peut également leur proposer une offre de services complémentaires qu'elle détermine.

L'association peut, directement ou indirectement, développer des activités en lien avec sa mission telle que définie par le code du travail.

Les chefs d'entreprises des entreprises adhérentes peuvent bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés (L. 4621-4 du Code du travail).

L'association peut proposer son accompagnement auprès d'autres services de prévention et de santé au travail des lors que cela participe à l'amélioration des propres actions de ces services dans le respect de leurs missions générales.

L'association est organisée en secteurs géographiques, professionnels ou interprofessionnels.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'association est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Moyens d'action

Afin de réaliser son objet, l'association se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- dans son ressort géographique, et sous réserve de l'accomplissement des formalités requises, création de centres locaux de prévention et de santé au travail répondant à des besoins déterminés des entreprises adhérentes ; elle pourra de même procéder à la fermeture de ces centres locaux en cas de besoin ;
- toutes actions d'information, de formation, de sensibilisation et de prévention ;
- réalisation, dans les limites fixées par la loi, de toutes opérations financières mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés ou à tout autre objet similaire ou connexe ;
- édition et diffusion de supports écrits, audiovisuels ou numériques, création et gestion de site internet ;

- organisations de manifestations, rencontres ou conférences ;
- vente permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptible de contribuer à sa réalisation ;
- participation ou création de structures par le biais desquelles elle réalise son objet ou mutualise ses moyens (sociétés, association, fonds de dotation, etc.)

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :- continuité de l'exploitation,- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,- indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Principes généraux

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence N/A
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des subventions d'investissements en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Etalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit N/A
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien N/A
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus N/A
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non N/A

Participations et titres immobilisés

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

Evolution des outils digitaux

GIE GISP – GIE Informatique des SPSTI des Pays de la Loire

L'ensemble des SPSTI des Pays de la Loire qui ont choisi l'éditeur Trustteam et sa solution Health@Work ont décidé de créer un Groupement d'Intérêt Economique dont l'objet est le suivant :

- La contractualisation de prestations à caractère informatique partagé par ses membres notamment le développement d'un portail « salariés » dédiés aux salariés des entreprises adhérentes des SPSTI
- La mise en commun de moyens informatiques permettant l'optimisation des ressources entre ses membres
- Le développement de tout projet commun que ses membres décident de lui confier.

La participation 2025 pour le SSTRN au GIE GISP s'est élevée à 57 099 euros.

LORA pour (Logiciel Relation Adhérent).

Le projet de service 2022-2026 validé en 2022 porte notamment la mise en application de la loi d'août 2021. Une de ses ambitions est d'améliorer la relation avec les parties prenantes du SSTRN particulièrement les adhérents et leurs salariés. A ce titre, un projet nommé TELELORA a été initié en 2022. Il s'est concrétisé par un appel d'offre et une phase de cadrage dont l'échéance est au 1^{er} trimestre 2023.

A ce titre, des accompagnements en assistance à maîtrise d'ouvrage et au changement ont été mis en œuvre. L'outil a été implémenté auprès d'équipes pilote au 4^{ème} trimestre 2023. En 2025, la partie téléphonie a été migrée sur la solution Teams. Le projet LORA est toujours en phase de finalisation avec l'ajout de modules spécifiques en 2025 et en 2026.

MDP - Mon Diagnostic Prévention

Afin d'aider ses adhérents dans leur diagnostic de prévention, le SSTRN a entamé la mise en œuvre d'un portail spécifique pour réaliser le partage des informations entre l'équipe santé travail et l'adhérent. Ce portail a été développé par une association spécifique créée par des SPSTI. Cet outil a été analysé et testé en 2022, et sera proposé aux adhérents en 2025. Impact financier 2025 : 38 205 euros.

Créances clients

En 2025, les créances clients impayées ou trop payées ont été soldées pour les antériorités à 2021, soit sur la période de 2020. Cet apurement se traduit par une perte irrécouvrable de 369 617 euros et un produit divers de gestion courante de 112 431 euros.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Préparation à la réforme de la facturation électronique et changement d'outil de facturation au 1^{er} janvier 2026 :

Dans le cadre des échéances liées à la réforme de la facture électronique du 1^{er} septembre 2026 en réception et en émission, les factures sont depuis le 1er janvier 2026 générées par SAGE 100 Gestion commerciale. Ainsi, les dernières factures éditées sur le logiciel Health@Work sont en date du 31 décembre 2025.

Changement de régime de TVA :

Afin de faciliter les déclarations de TVA futures, les factures émises sont à compter du 1^{er} janvier 2026 sous le régime de la TVA sur les débits (mentions apparente sur les factures). Cette modification aura pour conséquence un décaissement de TVA anticipé dès le mois de février 2026.

Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application de ces règlements pour l'association.

L'application de ces textes constitue un changement de présentation des comptes annuels sans modification des méthodes d'évaluation ni des règles de comptabilisation. Elle est sans incidence sur le résultat net et sur les fonds propres de l'organisme.

Conformément aux dispositions réglementaires, les comptes de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les données comparatives relatives à l'exercice 2024 ont fait l'objet des reclassements nécessaires afin d'assurer leur comparabilité avec la présentation 2025

Les informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025

Suppression des transferts de charges

Dans le cadre de la suppression du poste « Transferts de charges », les montants correspondants présentés en 2024 ont été reclassés dans les rubriques appropriées du compte de résultat 2025. Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements.

Impact sur les principaux postes de l'exercice 2025

Les principaux effets de la nouvelle présentation au titre de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Les charges constatées d'avances sont intégrées au total des créances dans le bilan actif en 2025 : 582 581 euros.
- Remboursements des frais de formation du personnel comptabilisés en autres produits en 2025 : 116 111 euros.

Afin d'en faciliter la compréhension et de justifier de l'intangibilité du bilan d'ouverture, sont présentés ci-dessous les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 tels qu'arrêtés et approuvés.

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
<i>Frais d'établissement</i>						
<i>Frais de recherche et de développement</i>						
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>						
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	1 501 948	-1 074 809	427 139	545 651	- 118 511	- 22
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	325 844		325 844	236 399	89 445	38
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>						
Immobilisations corporelles						
<i>Terrains</i>	655 232		655 232	655 232		
<i>Constructions</i>	14 559 331	-10 348 610	4 210 721	4 373 901	- 163 181	- 4
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	1 402 487	-1 290 453	112 034	106 335	5 699	5
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 303 472	-1 998 095	305 377	188 954	116 423	62
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	120 205		120 205	81 942	38 262	47
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>				970 920	- 970 920	- 100
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>						
Immobilisations financières						
<i>Participations et Créances rattachées</i>	22 194		22 194	26 036	- 3 842	- 15
<i>Autres titres immobilisés</i>						
<i>Prêts</i>						
<i>Autres immobilisations financières</i>	3 057 551		3 057 551	267 161	2 790 391	1 044
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	23 948 264	-14 711 967	9 236 297	7 452 531	1 783 766	24
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
<i>Stocks et en-cours</i>						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				42 504	- 42 504	- 100
Créances						
<i>Bénéficiaires et comptes rattachés</i>	6 640 328	-2 062 714	4 577 615	5 807 338	-1 229 723	- 21
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>						
<i>Autres</i>	507 190		507 190	341 492	165 698	49
Valeurs mobilières de placement						
<i>Valeurs mobilières de placement</i>						
Instruments de trésorerie						
<i>Instruments de trésorerie</i>						
Disponibilités						
<i>Disponibilités</i>	6 190 478		6 190 478	3 981 728	2 208 751	55
Charges constatées d'avance						
<i>Charges constatées d'avance</i>	570 613		570 613	631 490	- 60 877	- 10
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	13 908 610	-2 062 714	11 845 896	10 804 551	1 041 345	10
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>						
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>						
<i>Ecarts de conversion actif (V)</i>						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	37 856 874	-16 774 680	21 082 194	18 257 083	2 825 111	15

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Écarts de réévaluation		
<i>Écarts de réévaluation</i>	2 022 604	2 022 604
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	2 558 172	2 558 172
<i>Autres</i>		
Report à nouveau		
<i>Report à nouveau</i>	3 326 491	2 764 093
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	156 854	562 398
Situation nette (sous total)	8 064 121	7 907 267
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>	199 248	213 944
Total Fonds Propres (I)	8 263 368	8 121 211
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total Fonds Reportés et Dédiés (II)		
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>	312 026	306 911
<i>Provisions pour charges</i>	145 525	9 409
Total Provisions (III)	457 551	316 320
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	2 390 046	646 931
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes</i>		
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	1 095 131	904 490
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	8 391 856	8 128 257
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	10 669	5 941
<i>Autres dettes</i>	420 337	133 933
<i>Produits constatés d'avance</i>	53 235	
TOTAL DETTES (IV)	12 361 274	9 819 552
<i>Écarts de conversion Passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 082 194	18 257 083

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Cotisations</i>				
Ventes de biens et services				
<i>Ventes de biens</i>				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
<i>Ventes de prestations de service</i>	38 345 224	37 767 852	577 372	2
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	39 708	2 100	37 608	1 791
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>				
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>				
<i>Mécénats</i>				
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
<i>Contributions financières</i>				
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	365 145	75 656	289 489	383
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>				
<i>Autres produits</i>	292 177	143 713	148 464	103
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	39 042 254	37 989 321	1 052 933	3
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation de stock</i>				
<i>Autres achats et charges externes (1) (2)</i>	6 978 191	6 733 961	244 230	4
<i>Aides financières</i>				
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	1 179 968	959 523	220 444	23
<i>Salaires et traitements</i>	20 447 986	19 341 955	1 106 031	6
<i>Charges sociales</i>	8 504 416	8 312 197	192 218	2
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	984 249	1 480 466	- 496 217	- 34
<i>Dotations aux provisions</i>	179 116	173 939	5 177	3
<i>Reports en fonds dédiés</i>				
<i>Autres charges</i>	833 107	405 214	427 893	106
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	39 107 034	37 407 256	1 699 778	5
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 64 780	582 065	- 646 845	- 111
PRODUITS FINANCIERS				
<i>De participation</i>				
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>				
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	234 386	168 565	65 821	39
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>				
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	234 386	168 565	65 821	39
CHARGES FINANCIÈRES				
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	23 607	7 027	16 580	236
<i>Différences négatives de change</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	23 607	7 027	16 580	236
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	210 779	161 538	49 241	30
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	146 000	743 603	- 597 604	- 80
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>				
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>				
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>	14 697	18 875	- 4 179	- 22
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	14 697	18 875	- 4 179	- 22
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>		7 196	- 7 196	- 100

AS SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	3 842		3 842	
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		192 884	- 192 884	- 100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 842	200 080	- 196 238	- 98
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 855	- 181 205	192 060	- 106
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>				
Total des produits (I + III + V)	39 291 337	38 176 762	1 114 575	3
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	39 134 483	37 614 363	1 520 120	4
EXCEDENT	156 854	562 398	- 405 544	- 72
DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>Dons en nature</i>				
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Bénévolat</i>				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>Secours en nature</i>				
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>				
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Personnel bénévole</i>				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
(1) Redevances de crédit-bail mobilier	141 391	95 557	45 833	48
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 501 948					1 501 948	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours	325 844		122 591			448 436	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	1 827 792		122 591			1 950 384	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	655 232		64 380			719 612	
Constructions	14 559 331		73 514			14 632 845	
Constructions sur sol propre	7 278 469					7 278 469	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	7 280 862		73 514			7 354 376	
Installations techniques matériels et outillages industriels	1 402 487		53 978			1 456 465	
Autres immobilisations corporelles	2 303 472		53 847			2 357 319	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 242 702		53 847			2 296 549	
Emballages récupérables et divers	60 771					60 771	
Immobilisations corporelles en cours	120 205		1 409 657			1 529 861	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	19 040 726		1 655 376			20 696 102	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations	22 194					22 194	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 057 551		10 530		801	3 067 280	
Sous-total	3 079 745		10 530		801	3 089 474	
Total	23 948 264		1 788 497		801	25 735 960	

Les flux s'analysent comme suit :

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 074 809	114 494		1 189 303
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	1 074 809	114 494		1 189 303
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	10 348 610	566 671	9 832	10 905 449
Constructions sur sol propre	4 927 243	211 862		5 139 105
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 421 367	354 809	9 832	5 766 344
Installations techniques matériels et outillages industriels	1 290 453	47 466		1 337 919
Autres immobilisations corporelles	1 998 095	96 506		2 094 602
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et Matériel informatique, Mobilier	1 937 325	96 506		2 033 831
Emballages récupérables et divers	60 771			60 771
Sous-total	13 637 158	710 643	9 832	14 337 970
Total	14 711 967	825 137	9 832	15 527 272
(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Approche par composants

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles..... 3 ans
- Immobilisations incorporelles Health@Work.....7 ans

Immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions..... 10-20 ans
- Agencements et aménagements des constructions.....10 ans
- Installations techniques..... 5-10 ans
- Matériel et outillages industriel..... 5 ans

Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

Eléments spécifiques inscrits dans les immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les frais de développement informatiques comptabilisés en charges sur l'exercice représentent 26 910 euros.

Eléments spécifiques inscrits dans les immobilisations financières

Le SSTRN a participé à la création d'un GIE « **GISP** – GIE Informatique des **SPSTI** des **Pays de la Loire** » avec 7 autres SPSTI de la région des Pays de la Loire dont l'objet est la mutualisation pour répondre aux besoins informatiques de ses membres. Un montant de 22 194 euros a été versé en compte courant.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	3 089 474		3 089 474
Créances rattachées à des participations	22 194		22 194
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	3 067 280		3 067 280
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	6 986 920	6 977 208	9 712
Créances clients	6 037 204	6 037 204	
Clients douteux ou litigieux	1 249 504	1 249 504	
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	4 787 700	4 787 700	
Créances sociales	58 855	58 855	
Personnel et comptes rattachés	24 907	24 907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 948	33 948	
Créances fiscales	254 622	254 622	
Impôts sur les bénéfices	974	974	
Taxe sur la valeur ajoutée	172 744	172 744	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 380	18 380	
Etat et autres collectivités publiques - Divers	62 524	62 524	
Autres créances	53 659	53 659	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	53 659	53 659	
Charges constatées d'avance	582 581	572 869	9 712
Total	10 076 394	6 977 208	3 099 186
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Clients - Factures à établir	726 588	1 042 065	- 315 477	- 30
4181 - Adhérents fact à établir	726 588	1 042 065	- 315 477	- 30
Personnel - Produits à recevoir	24 649	18 900	5 749	30
425 - Personnel avances acomptes		18 900	- 18 900	- 100
425 - Personnel - Avances et acomptes et autres comptes débiteurs	24 649		24 649	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	33 948	20 841	13 107	63
4387 - Org sociaux prod à recevoir		20 841	- 20 841	- 100
4391 - IJ SS à recevoir	13 036		13 036	
4392 - IJ Prévoyance à recevoir	20 913		20 913	
Etat - Produits à recevoir	80 904	53 235	27 669	52
4417 - Etat - Subventions à recevoir	62 524	53 235	9 289	17
4482 - État - Produits à recevoir	18 380		18 380	
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités	70 738		70 738	
5188 - Intérêts courus à recevoir	70 738		70 738	
Produits à recevoir - Divers		83 195	- 83 195	- 100
4687 - Divers produits à recevoir		83 195	- 83 195	- 100
Total	936 827	1 218 236	- 281 409	- 23

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de participation				
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des créances usagers	2 062 714		6 610	2 056 104
Autres provisions pour dépréciations				
Dépréciations sur autres créances				
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total	2 062 714		6 610	2 056 104

La dépréciation en compte concerne exclusivement les créances clients.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	2 022 604				2 022 604
Réserves	2 558 172				2 558 172
Report à nouveau	3 326 491	156 854			3 483 345
Excédent ou déficit de l'exercice	156 854	- 156 854	100 984		100 984
Situation nette (sous total)	8 064 121		100 984		8 165 105
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	199 248			14 377	184 871
Total	8 263 368		100 984	14 377	8 349 976

Provisions Règlementées

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires (1)	199 248		14 377	184 871
Autres provisions réglementées				
Total	199 248		14 377	184 871

(1) Dont majorations exceptionnelles de 30%

Les provisions réglementées sont composées exclusivement de l'amortissement dérogatoire.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité sur la santé, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...)

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges	312 026	51 563		39 200	324 389
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques		30 676			30 676
Sous-total	312 026	82 239		39 200	355 065
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	145 525	22 106			167 631
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	145 525	22 106			167 631
Total des provisions	457 551	104 345		39 200	522 696

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Accord d'entreprise
- Initiative au départ : Salarié
- Taux d'actualisation retenu : 3,60 % (N-1 : 3,35 %)
- Âge légal de départ à la retraite : 65 ans
- Evolution annuelle des salaires : 1 % (N-1 : 1 %)
- Taux de charges sociales : 48,5 % (N-1 : 48,49 %)
- Table de mortalité : INSEE 2024 (N-1 : INSEE 2024)
- Turnover : faible (N-1 : faible)

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 1 777 276 € au titre de l'exercice (N-1 : 1 710 932 €). Il est partiellement provisionné au titre de l'exercice pour 167 631 €.

Provisions pour médaille du travail

Les usages appliqués dans notre entité prévoient l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une provision dont le montant à la clôture s'élève à : **3 914 €**.

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	104 345	179 116
Reprises d'exploitation	45 810	310 352
Total Exploitation	- 58 535	131 236
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles	14 377	14 697
Total Exceptionnel	14 377	14 697
Total des dotations et reprises	- 44 158	145 932

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 756 413	349 954	936 907	1 469 552
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	2 756 413	349 954	936 907	1 469 552
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	2 756 413	349 954	936 907	1 469 552
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 576 003	1 576 003		
AUTRES DETTES	8 495 565	8 495 565		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	6 384 952	6 384 952		
Personnel et comptes rattachés	3 349 283	3 349 283		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 035 668	3 035 668		
Dettes fiscales	1 387 490	1 387 490		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	922 241	922 241		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	465 249	465 249		
Autres	723 123	723 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 478	5 478		
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes	717 645	717 645		
Produits constatés d'avance	25 045	25 045		
Total	12 853 026	10 446 567	936 907	1 469 552
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	641 306			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	274 939			

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Fourisseurs - Factures non parvenues	345 211	106 083	239 129	225
4081 - Frs fact. non parvenues	345 211	106 083	239 129	225
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder		373 921	- 373 921	- 100
4198 - Adhérents avoirs à établir		373 921	- 373 921	- 100
Personnel - Charges à payer	3 338 173	3 430 521	- 92 347	- 3
4282 - Prov congés payés	2 151 437	2 194 836	- 43 399	- 2
42823 - Prov CET	485 512		485 512	
42825 - Prov. récupérations	627 583	673 809	- 46 226	- 7
4283 - Prov. CET		449 579	- 449 579	- 100
4286 - Personnel charges à payer	73 641	112 297	- 38 656	- 34
Organismes sociaux - Charges à payer	1 519 808	1 631 150	- 111 342	- 7
4382 - Prov. charges sociales sur CP	978 361	1 054 421	- 76 060	- 7
43823 - Prov. charges sociales sur CET	220 786		220 786	
43825 - Prov. charges sociales sur récupérations	285 367	323 704	- 38 337	- 12
4383 - Prov. CS/CET		215 982	- 215 982	- 100
43854 - Paierie dept loire remb		826	- 826	- 100
4386 - Prov. charges sociales sur ind. CDD	32 019	36 215	- 4 196	- 12
43862 - HUMANIS remboursements IJSS	738		738	
43863 - CAF remboursement	919		919	
43864 - Remboursement pompier volontaire	1 618		1 618	
Etat - Charges à payer	332 297	340 257	- 7 960	- 2
44811 - Charges fiscales sur congés à payer	88 996		88 996	
44812 - Charges à payer	243 300		243 300	
4482 - Prov ch fiscales sur CP		77 724	- 77 724	- 100
44825 - Prov ch fiscales sur récup		17 250	- 17 250	- 100
4483 - Provision charges fiscales sur CET		11 509	- 11 509	- 100
44861 - Taxe apprentissage		94 264	- 94 264	- 100
44862 - Format Professionnelle		51 636	- 51 636	- 100
44863 - Effort construction		86 569	- 86 569	- 100
44865 - CVAE Cotisation/Valeur Ajoutée		1 305	- 1 305	- 100
Charges à payer - Divers	3 551		3 551	
4682 - Divers comptes créditeurs et charges à payer	3 551		3 551	
Total	5 539 040	5 881 931	- 342 891	- 6

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance <i>486 - Charges constatées d'avances</i>	582 581 582 581	582 581		
Total	582 581			

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance <i>487 - Produits constatés d'avance</i>	25 045 25 045	25 045		
Total	25 045			

Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation		28 190				28 190
Subvention d'investissement						
Total		28 190				28 190

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	17 887	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	17 887	

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts de produits assimilés	295 551	234 386	61 165	26
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	295 551	234 386	61 165	26
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	78 396	23 607	54 790	232
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	78 396	23 607	54 790	232
RESULTAT FINANCIER	217 154	210 779	6 375	3

Résultat exceptionnel

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation Euros
ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
Amortissements exceptionnels des immobilisations			
Provisions règlementées sur immobilisations	14 377	14 697	- 320
Dotations			
Reprises	14 377	14 697	- 320
Provisions règlementées sur stocks			
Dotations			
Reprises			
Autres provisions règlementées			
Dotations			
Reprises			
Provisions exceptionnelles			
Dotations			
Reprises			
Dépréciations exceptionnelles			
Dotations			
Reprises			
Résultat sur amortissements, provisions et dépréciations exceptionnelles	14 377	14 697	- 320
AUTRES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS			
Produits			
Correction d'erreur			
Changement de méthode			
Évènement majeur et inhabituel			
Autres produits exceptionnels			
Charges		3 842	- 3 842
Correction d'erreur			
Changement de méthode			
Évènement majeur et inhabituel			
Autres charges exceptionnelles		3 842	- 3 842
Résultat sur autres éléments exceptionnels		- 3 842	3 842
Résultat exceptionnel	14 377	10 855	3 522

Le résultat exceptionnel résulte d'écritures comptables d'origine purement fiscale dont :

- Reprise d'amortissements dérogatoires : 14 377 euros

Contributions volontaires en nature

En conformité avec les règlements auxquels sont soumis les services de santé au travail interentreprise, le SSTRN met en œuvre deux instances paritaires composées de membres employeurs élus par l'assemblée générale des adhérents et de membres salariés désignés par les organisations syndicales représentatives.

La commission de contrôle comprend statutairement : 10 salariés et 5 employeurs.

Cette commission s'est réunie 5 fois en 2025.

Le conseil d'administration comprend statutairement : 10 membres salariés et 10 membres employeurs.

Ce conseil s'est réuni 5 fois en 2025.

Le bureau du conseil s'est également réuni 4 fois en 2025.

La valorisation de ces contributions volontaires en nature n'est pas suffisamment significative pour être inscrite au compte de résultat.

Tableau des effectifs

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
Cadres	143
Agents de maîtrise et techniciens	221
Ouvriers	
Total	364

Engagements donnés

	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	22 638
Engagements de crédit-bail immobilier	20 260 488
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	1 609 645
Autres engagements donnés	
Total	21 892 771
Dont concernant les dirigeants	
Dont concernant les filiales	
Dont concernant les participations	
Dont concernant les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Précisions sur les engagements hors bilan

Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Dans le cadre de ses engagements de retraite, la société évalue et comptabilise ses engagements selon la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02.

L'entité externalise partiellement les fonds et la gestion de l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi par le versement de primes à des compagnies d'assurance.

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne partiellement ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Le montant non provisionné au passif du bilan à la date de clôture dans le respect de la permanence des méthodes s'élève à 1 609 645€.

Engagements en matière de garanties financières

Hypothèque immobilière conventionnelle : 2 392 688 €

Hypothèse légale spéciale de prêteur de deniers : 64 380 €

Autres garanties réelles immobilières : 174 725 €

Crédit-bail

	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		20 069 676	509 550		20 579 226
Cumul des amortissements théoriques sur exercices antérieurs			378 780		378 780
Dotations théoriques de l'exercice			83 719		83 719
Total amortissements théoriques			462 499		462 499
Valeur nette		20 069 676	47 051		20 116 727
Cumul des redevances des exercices antérieurs			357 834		357 834
Redevances payées sur l'exercice		280 231	101 097		381 328
Total redevances payées		280 231	458 931		739 162
Redevances restantes à payer à un an au plus		280 000	22 638		302 638
Redevances restantes à payer à plus d'un an et cinq ans au plus		3 812 250			3 812 250
Redevances restantes à payer à plus de cinq ans		16 518 238			16 518 238
Total redevances restantes à payer		20 610 488	22 638		20 633 126
Valeur résiduelle à un an au plus					
Valeur résiduelle à plus d'un an et cinq ans au plus					
Valeur résiduelle à plus de cinq ans					
Total valeur résiduelle					

Un contrat de crédit-bail immobilier a été signé le 28/08/2024 pour l'acquisition en VEFA d'un bâtiment qui sera exploité et occupé par le SSTRN. Cet ensemble immobilier accueillera notamment les fonctions support de l'association ainsi que des équipes opérationnelles. La date de prise d'effet du contrat correspond à la date de livraison de l'actif au titre de la VEFA et au plus tard le 31 mars 2027.

Un dépôt de garantie a été versé le 18/12/2024 pour 2 760 488 €

Entre la date de signature du contrat (28/08/2024) et la date de prise d'effet du contrat, des préloyers de construction sont facturés au SSTRN. Le montant des préloyers est de 280 231 € en 2025.

Couverture de taux :

Une partie du loyer est à taux variable. En contrepartie de quoi et conformément au contrat de crédit-bail, le SSTRN a souscrit à un contrat de couverture de taux pour la Tranche 1B. Le contrat couvre la période du 01/07/2027 au 30/06/2032.

Informations sur les dirigeants

Rémunération allouée aux dirigeants

En application de l'article R.123-198, 1° du Code de Commerce, les associations ayant une activité économique relevant de l'article 612-1 du Code de Commerce doivent mentionner le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

En l'espèce, les administrateurs de l'association ne perçoivent pas de rémunération. Seul la directrice perçoit une rémunération au titre de son contrat de travail. Mentionner son salaire reviendrait à présenter une rémunération individuelle.